

BUDGET 2019

RAPPORT POLITIQUE

Visé à l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le budget 2019 élaboré et présenté par le Collège communal de Grez-Doiceau est un budget de transition suite aux élections communales, il ne permet pas encore à ce stade d'activer pleinement la vision politique de la nouvelle majorité ; il garde toutefois, à l'image de ce qui s'est fait ces dernières années, une ligne directrice générale prudente et responsable.

Le contexte économique global n'a pas fondamentalement changé et nous contraint à composer avec rigueur. L'avenir reste incertain pour ce qui a trait à l'octroi de subsides régionaux et la diminution du Fonds des communes.

En outre, nos recettes sont influencées par les problèmes liés aux nouvelles mesures mises en place par l'Etat fédéral et les Régions, notamment le Tax Shift dont l'effet maximal n'est attendu que pour 2021 avant une reprise de la croissance « normale » à partir de 2022, ainsi que le financement du 2^{ème} pilier de pension et son impact sur le cadre des agents contractuels. Pour ce dernier, une étude prendra place début 2019 afin d'en estimer toutes les conséquences à long terme sur nos finances communales selon différents scénarios possibles. Il ne sera possible d'effectuer un choix qu'après cette étude.

Au vu de ces différentes réalités, le collège actuel devra de nouveau faire preuve d'imagination et recourir à d'autres moyens de financement. Le budget 2019 n'est pas comblé par une hausse des taxes et des impôts.

Nous aurons recours aux emprunts pour un total de 1.378.000,00 € en part propre, un montant plus important que l'an dernier en partie lié à des reports de projets non réalisés sur l'année écoulée (aménagement de la Maison rurale, finalisation avec un surcout important des travaux à l'Académie de Musique, ascenseur pour la Maison communale), une budgétisation en suffisance pour l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne joignant le Hall Omnisports à Gottechain (chemin des Ruhauts), et un subside extraordinaire pour la Fabrique d'église d'Archennes. En dépit de cela, l'endettement reste à un niveau équivalent à celui de 2013. La santé financière de notre commune est fragilisée par la diminution évidente des marges.

Au niveau des dépenses à l'extraordinaire, seulement un cinquième des crédits prévus étaient engagés début décembre. Sur cette base, et compte tenu d'un délai court pour réaliser ce

budget et des marges budgétaires disponibles, la grande majorité des projets non réalisés en 2018 ont donc été reportés à 2019.

Au moment de conclure le budget 2019, un subside régional à hauteur de 100.000,00 € pour la création de deux pistes cyclo-piétonnes, une entre Archennes et le Hall Omnisports (Chemin du Bois Gibet) et l'autre entre le Hall Omnisports et Gottechain, a été octroyé à la Commune ; vu son annonce tardive cet octroi n'a pas pu être intégré au budget et fera l'objet de la première modification budgétaire de 2019.

Dans les grandes lignes, le budget 2019 couvre notamment :

- un audit organisationnel de l'administration communale ;
- la finalisation des travaux de l'Académie de Musique ;
- l'aménagement de la maison rurale ;
- l'aménagement des liaisons lentes prioritaires ;
- l'acquisition d'un nouveau bus scolaire ;
- un soutien à la création du Conseil des Jeunes ;
- un investissement dans le parc informatique.

Au niveau du personnel, tous les mouvements seront gelés dans l'attente des résultats de l'audit organisationnel de l'administration communale hormis pour les postes existants actuellement et non pourvus (en particulier, le conseiller logement). Toutefois, un focus est mis sur l'urgence de suivre la mise en œuvre du PCDR tant en continuant de stimuler les actions et réflexions de la CLDR, de ses différents groupes de travail et au suivi administratif afin d'introduire les demandes de subsides se rapportant aux fiches jugées prioritaires. A cette fin, un mi-temps sera engagé dans les plus brefs délais.

Le budget initial de notre commune est présenté à l'équilibre à l'exercice global. A l'exercice propre, nous avons un résultat positif de 89.112,11 €.

De même, avant prélèvement, le résultat est de 913.562,77 €, ceci grâce au boni ordinaire présumé de l'exercice antérieur de 982.525,21 €. Celui-ci est justifié dans le tableau des adaptations.

Le service ordinaire

Les différents graphiques et tableaux élaborés dans cette note nous montrent clairement l'évolution des dépenses par habitant.

Cette analyse est assez parlante et interpellante.

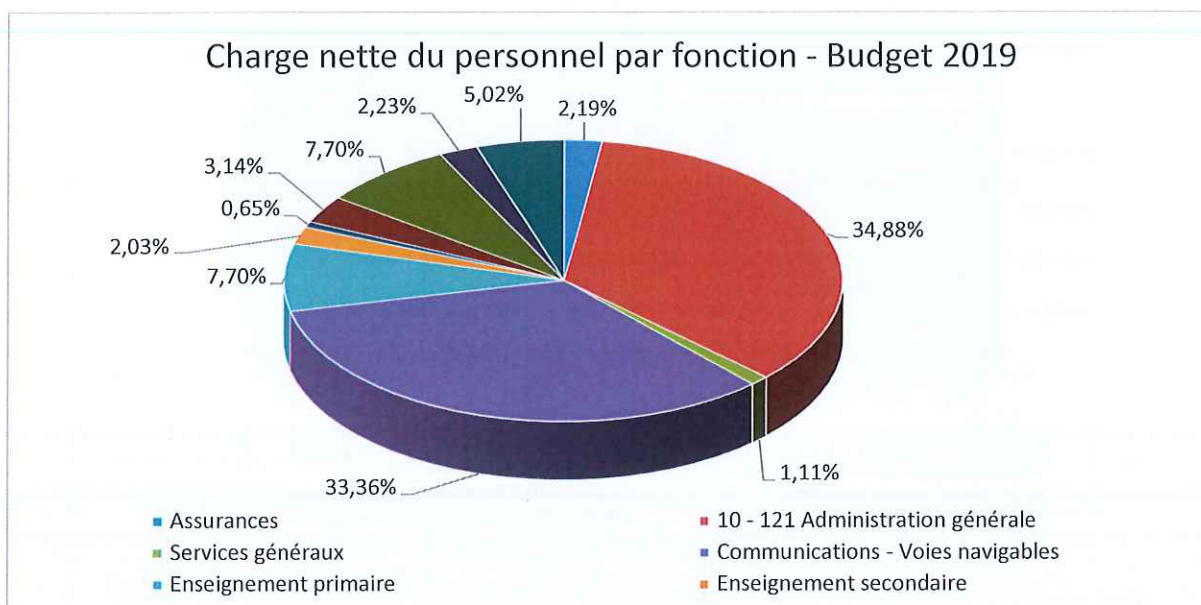
Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 14.462.076,60 €.

Par comparaison aux dépenses du service ordinaire du budget 2018, nous constatons les principales évolutions suivantes :

1. Les dépenses de personnel

L'évolution du coût brut du personnel a été budgétée avec une augmentation de 1,42 %.

La charge nette augmente de 1,92 %.

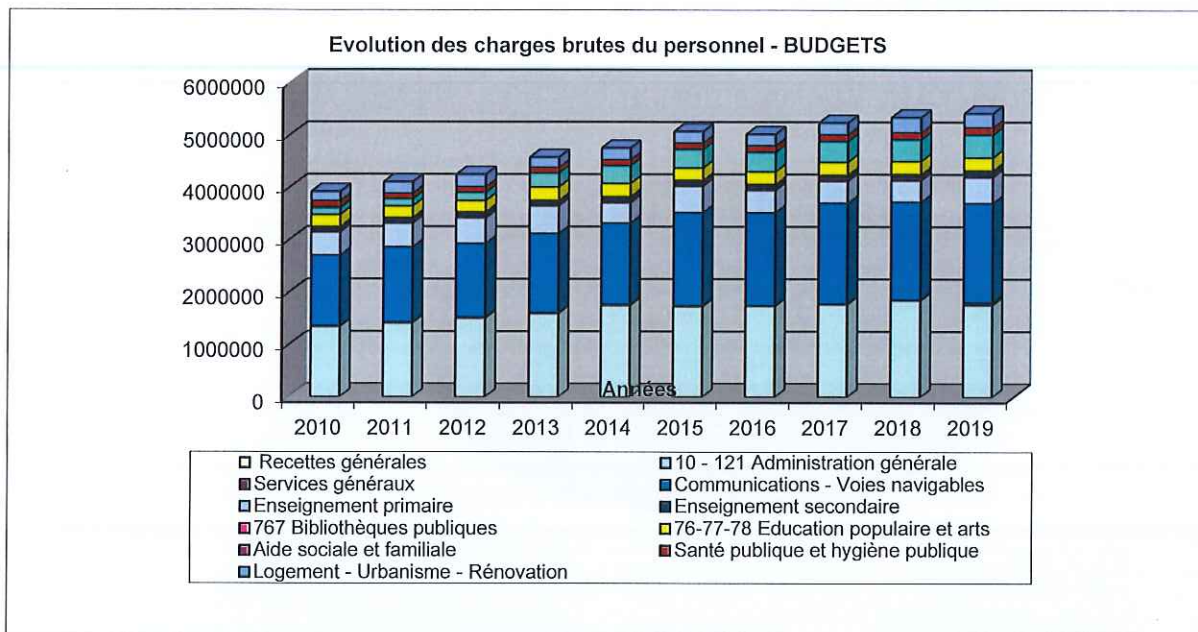


Pour rappel, la circulaire budgétaire impose, depuis l'exercice 2016, l'inscription des charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 569.419,52€ alors qu'auparavant la compensation était faite automatiquement par l'ONSSAPL sur ses factures. La circulaire impose en plus, d'individualiser les dépenses et les recettes sur des codes fonctionnels qui se terminent par 33. Si bien que les différentes parties d'un même salaire sont éclatées sur des fonctions différentes, ceci rend la lecture du budget encore un peu plus difficile.

L'augmentation des dépenses brutes de personnel de 77.554,30 € par rapport au budget 2018 se justifie comme suit :

	Impact estimé en %
Saut d'index au 01/10/2018 de 2%	0,50%
Evolutions barémiques	0,50%
Divers recrutements, outre les remplacements, sont prévus : <ul style="list-style-type: none"> - Communication et participation citoyenne : un équivalent temps plein - PCDR : un équivalent mi-temps - Contremaître : un équivalent temps plein - Conseiller logement : un équivalent temps plein 	
L'emploi relatif au cabinet du Collège n'est pas reconduit. D'autres recrutements pouvant être considérés comme nécessaires sont suspendus le temps d'obtenir les résultats et d'activer la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel de l'administration communale.	0,42 %

Notons encore qu'une dépense de 40.000,00 € est prévue pour les pensions du 2^{ème} pilier pour les agents contractuels. Le marché relatif à l'étude d'impact vient d'être attribué. Cette dépense est financée par l'utilisation de la provision constituée en 2018.



2. Les dépenses de transferts

Les principaux transferts se résument comme suit :

1. Zone de Police

La dotation à la Zone de Police s'élève à 1.503.464,07€ en 2019 soit une augmentation de 5,00 % selon un accord pris au sein de la Zone.



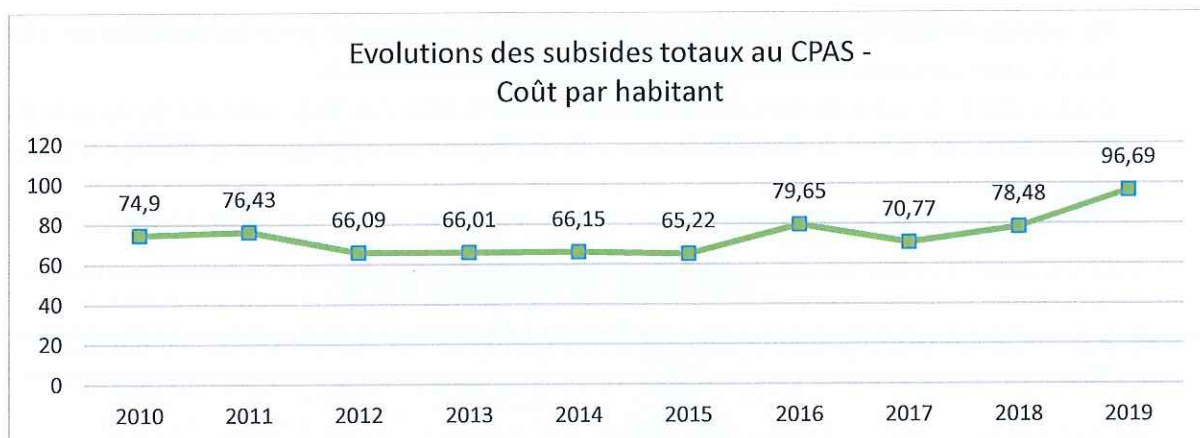
2. Le C.P.A.S.

La dotation au C.P.A.S au service ordinaire augmente de 250.000,00 € pour s'établir à 1.300.000,00 €, soit 23,81 %.

En 2018, celle-ci avait déjà augmenté de 113.100,00 €, soit 12.07 %.

Le boni présumé est optimiste, une ré-évaluation de celui-ci nous conduira sans aucun doute à revoir le boni en baisse et l'intervention en hausse.

L'évolution du projet de démolition-reconstruction du Home Renard devra être suivi de près compte tenu de son impact potentiel important sur les finances communales.

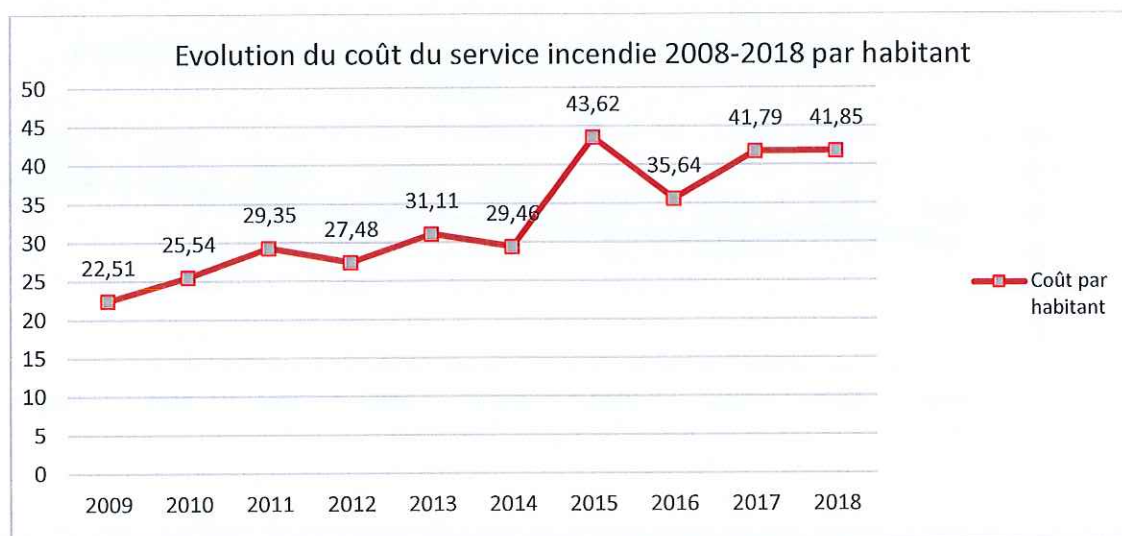


3. Le service incendie

Le complément d'intervention communale dans les frais du Centre Incendie de Wavre, devenu la zone de secours du Brabant wallon le 1er avril 2016 s'élève à 611.282,07 €. Ceci constitue une augmentation de 54.418,48 € par rapport au budget 2018 soit + 9,77 %.

Vous trouverez, ci-dessous, l'évolution du coût du service incendie sur base des décomptes annuels transmis par le Gouverneur. Ces chiffres varient par rapport aux budgets puisque le solde est chaque fois payé en année N+1.

La Province du Brabant wallon intervient à hauteur de 122.614,26 € (- 18.76 %).



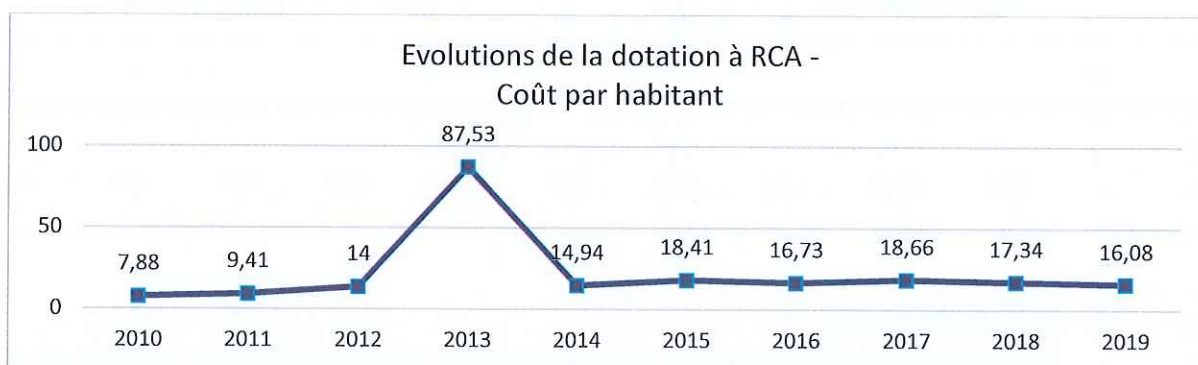
Notons enfin, que Monsieur le Gouverneur du Brabant wallon vient de nous transmettre la régularisation de la tarification incendie 2015 et 2016 des anciens

services régionaux d'incendie, soit la somme de 371.502.21 € qui sera prélevée en 4 tranches annuelles de 92.875,55 € de 2019 à 2022. Ceci impacte fortement notre budget ordinaire.

4. R.C.A. Grez-Doiceau

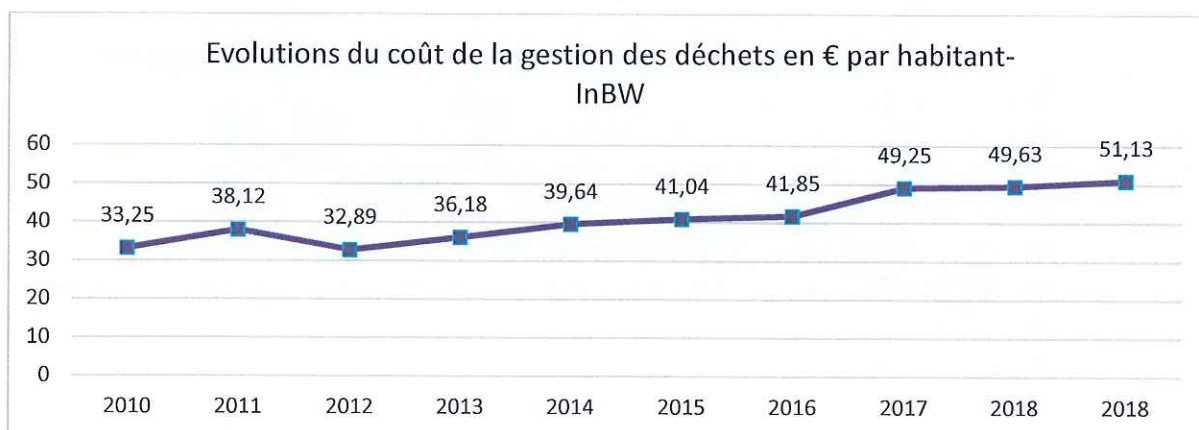
Au service ordinaire une dotation de 216.240,00 € est inscrite pour la contribution à la R.C.A. Grez-Doiceau, nous avons une augmentation de 0,99 %.

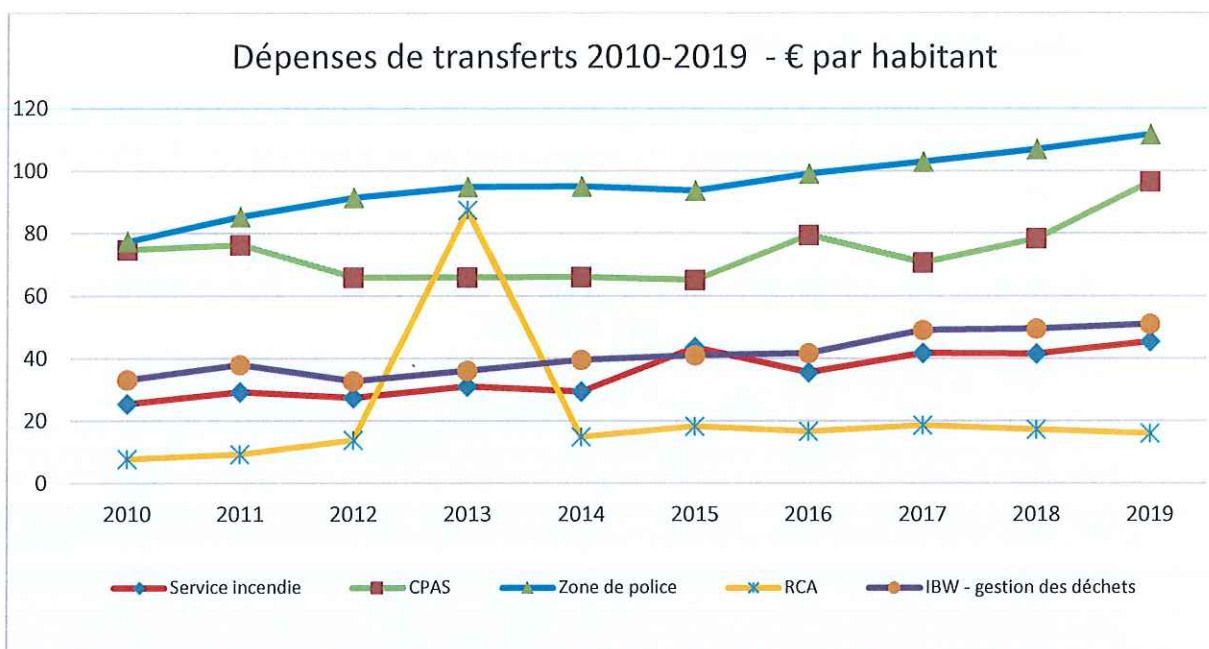
Depuis 2016, le subside communal en faveur de la RCA s'intitule subside lié au prix et est facturé par la R.C.A. Grez-Doiceau à la commune en appliquant la TVA de 6 % en plus.



5. InBW – la gestion des déchets

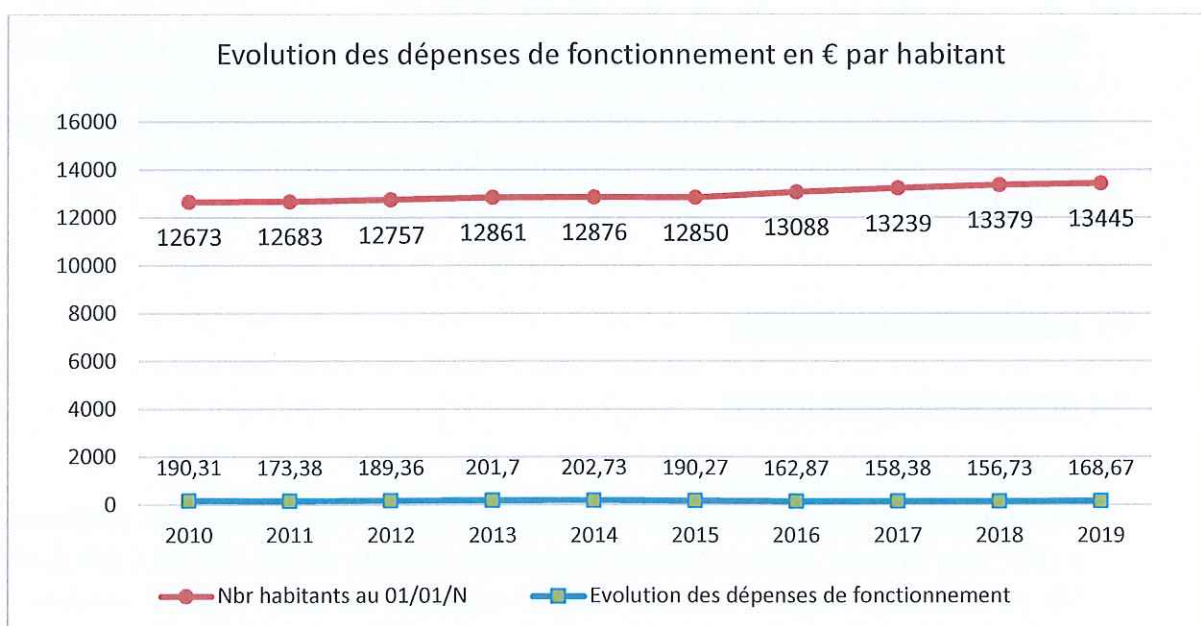
Depuis 2009 et l'instauration du coût vérité des déchets, le remboursement des dépenses fait à l'InBW est considéré comme un transfert et plus une dépense de fonctionnement. En 2019, nous avons une augmentation présumée de 23.557,74 €, soit 3,55 %.





3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de fonctionnement diminuent de 41.000,18 € soit -1,78 % par rapport au budget 2018.

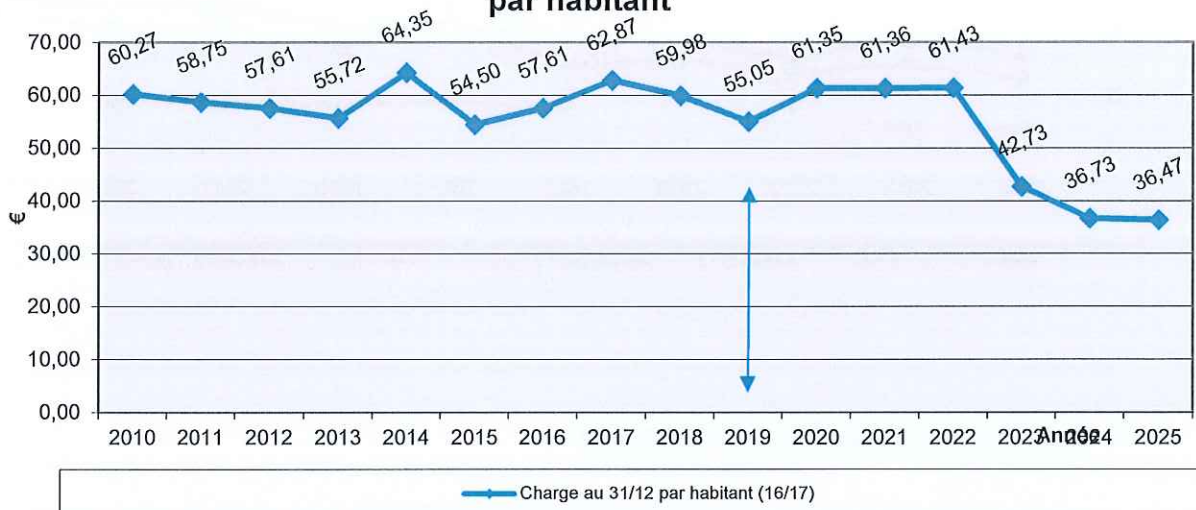


Le budget ordinaire (dépenses et recettes) relatif à l'enseignement primaire reprend toute la facturation des activités scolaires et parascolaires (classes vertes, de neige etc.). La comptabilité communale intègre toutes ces dépenses balancées par la contribution des parents en recettes.

4. Les dépenses de dette

La charge totale de la dette au budget diminue de 60.764,82 € en 2019 pour s'établir à 891.440,49 €. En part propre, les dépenses de dette diminuent de 62.595,62 €, soit 7,76 %.

Evolution de charge annuelle de la dette communale - Part propre en € par habitant



Nous aurons recours aux emprunts pour un total de 1.378.000,00 € en part propre, principalement pour réaliser les projets non réalisés de 2018 ou non finalisés. Dans le profil financier fourni par Belfius, les derniers chiffres disponibles concernent les budgets 2017, la moyenne par habitant du Cluster est à 117 €, celle des communes de la Province à 124 €, pour 55,05 € à Grez-Doiceau.

5. Les recettes ordinaires

5.1 La taxe additionnelle à l'IPP

Le taux de la taxe est de 6%.

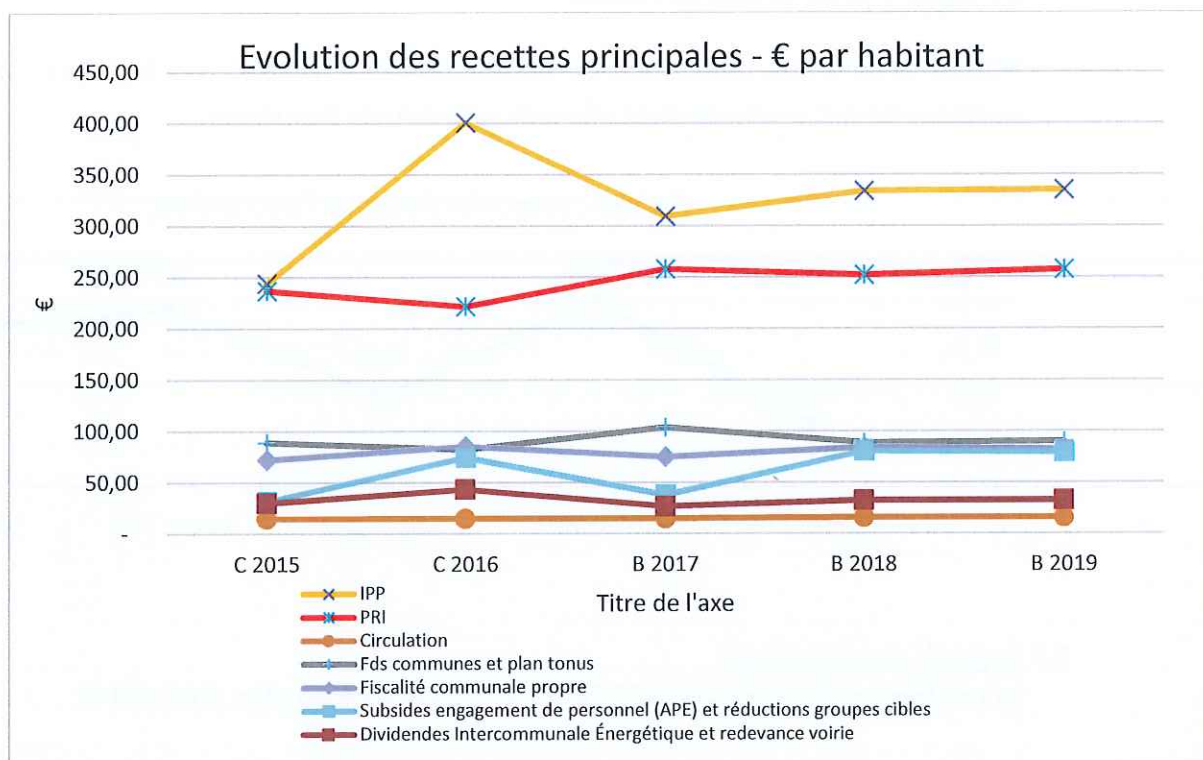
Le SPF Finances nous a transmis le 31 octobre 2018 une réestimation des additionnels à l'IPP pour l'année 2018. La recette escomptée diminue de 141.259,84 € soit 3,16 %. Ne pouvant plus réaliser de modification budgétaire en 2018, cette diminution est actée dans le tableau des adaptations figurant en début de budget 2019. Le compte 2018 présentera donc un boni ordinaire diminué de cette somme.

Dans le même temps, nous avons reçu la prévision initiale pour le budget 2019. Celle-ci s'élève à 4.509.435,64 € € soit une augmentation de 34.761,97 € (0,77 %) par rapport à la prévision initiale. Le SPF Finances n'indique guère plus que l'impact du Tax Shift pour justifier cette faible augmentation.

Pour rappel, le Tax Shift aura son impact maximal en 2021. Le SPF Finances estime l'évolution des recettes à l'IPP comme suit :

- 2020 : 4.540.884,74 € (+ 070 %)
- 2021 : 4.577.789.30 € (+ 0,81 %)
- 2022 : 4.670.421.23 € (+ 2.02 %)

On voit clairement qu'à partir de 2022 la croissance reprend un rythme «normal».



5.2 La taxe additionnelle au précompte immobilier

Le taux reste fixé à 1800 centimes. Contrairement à l'IPP, cette taxe est relativement stable dans le temps. La recette est estimée à 3.465.261,46 € soit plus 2,53 %. Notons toutefois les incertitudes qui pèsent sur les recettes à venir compte tenu de la réforme du précompte immobilier en cours de réflexion à la Région wallonne.

5.3 La taxe additionnelle sur les mâts, pylônes et antennes GSM

Cette taxe ne peut plus être levée suite à un accord intervenu avec les opérateurs au niveau régional. Jusqu'à présent la perte n'a pas été compensée.

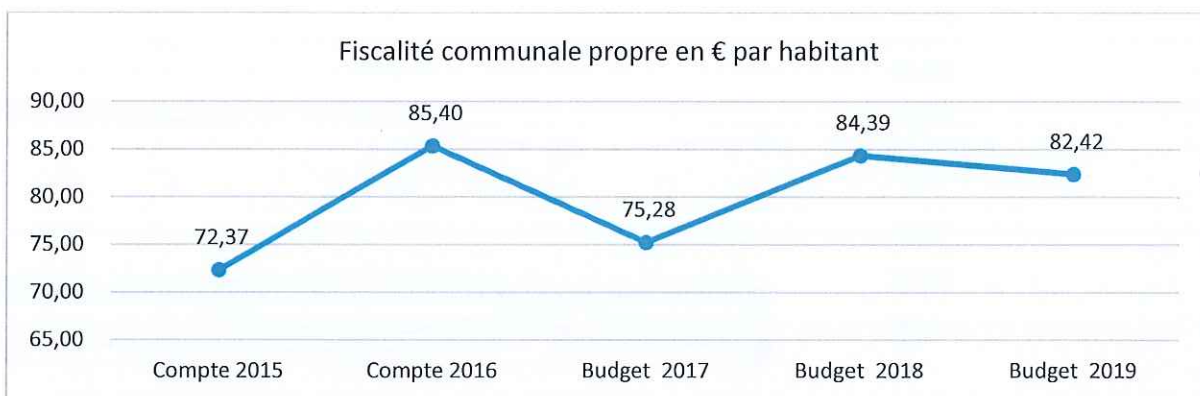
5.4 Les taxes communales perçues directement

La prévision initiale diminue de 20.941,28 € par rapport à 2018. Ceci est dû à l'adaptation des taxes immondiées (+ 79.300,00 €) et sacs-poubelles (- 14.025,00 €) dans le cadre du coût vérité.

Mais également par la diminution importante de la recette relative à la taxe sur la délivrance des documents administratifs, soit 75.000,00 €. Cette diminution de recette est compensée par une diminution des dépenses relatives aux fournitures administratives.

Il s'agit d'une modification de la comptabilisation des recettes et des dépenses relatives aux cartes d'identité électroniques. Depuis toujours, le coût de confection des cartes, réclamé aux citoyens et qui doit être versé au fédéral, est inscrit en recettes et ensuite inscrit en dépenses au moment de payer les factures. Depuis l'installation d'une nouvelle caisse électronique au service Population, c'est la seule recette de ce type qui est encore comptabilisée de la sorte. Pour des raisons de facilité et d'homogénéité celles-ci seront dorénavant comptabilisées en Classe 4 comme les passeports et les permis de conduire.

Notons encore une diminution de la prévision des recettes relatives à la taxe à la construction de 11.000,00 €, la ZACC de Gastuche se terminant.



5.5 Le fonds des communes

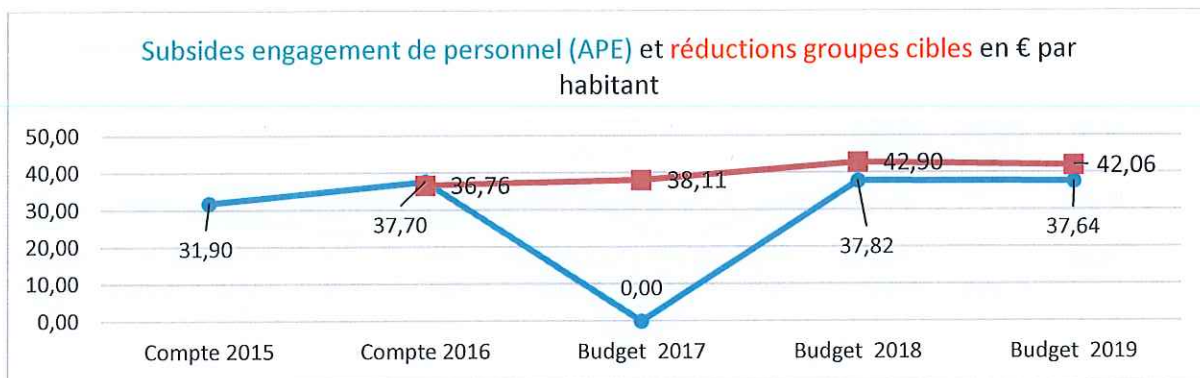
La prévision s'élève à 1.208.277,26 € soit 22.528,62 € en plus, soit 1,64 %.



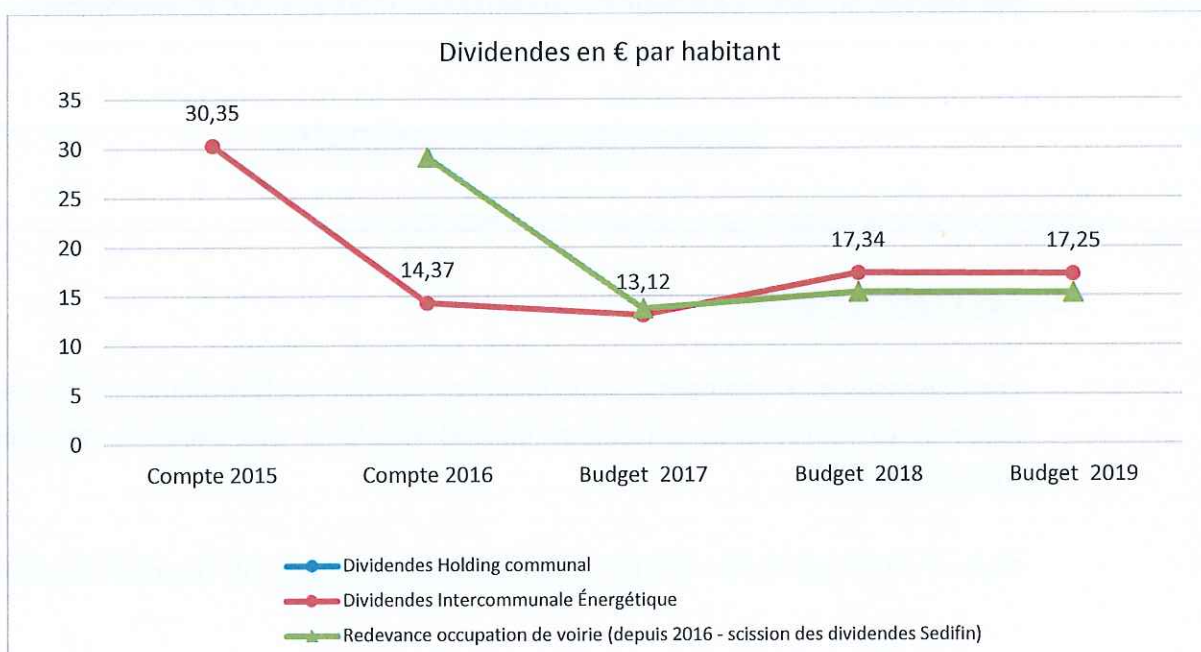
5.6 Les subsides en matière d'engagement de personnel

La réforme du système des points APE ne s'applique pas encore en 2019. La valeur des points n'a pas été indexée par manque d'information à ce sujet.

Pour rappel, l'inscription des charges patronales relatives aux groupes cibles (APE...) à la fois en recettes et en dépenses, soit la somme de 565.469,53 €.



5.7 Les dividendes

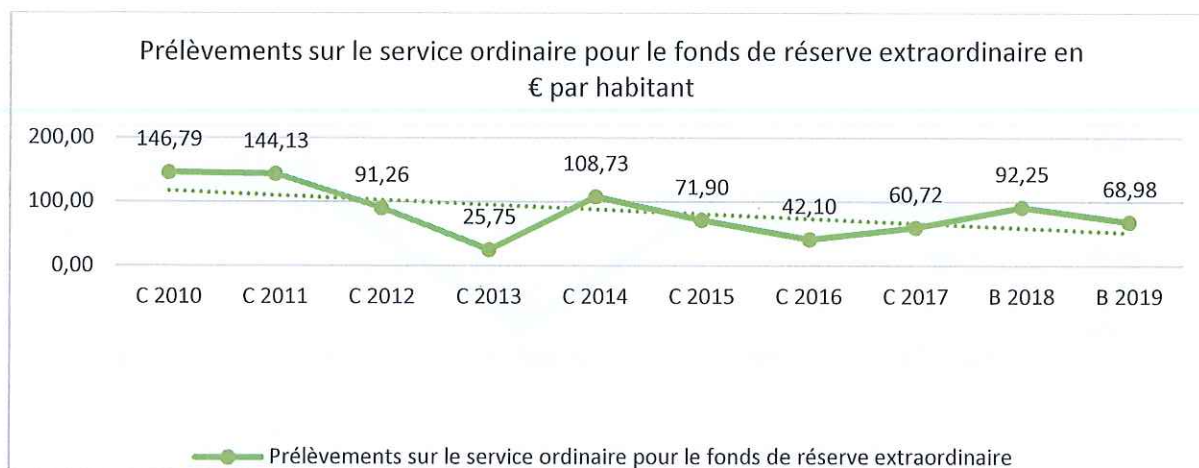


Jusqu'en 2015, nous recevons un montant global de dividendes de SEDIFIN (devenue IPFBW) qui était payé par tranches. Depuis l'exercice 2016, les versements distinguent les redevances pour occupation de voirie des dividendes.

Globalement la prévision budgétaire reste identique à celle de 2018 mais cette situation fait glisser 206.215,89 € des recettes de dette vers les recettes de prestations. Nous n'avons aucune information quant à l'évolution de ces dividendes.

6. Les prélèvements à l'ordinaire

Un prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire est prévu pour un montant de 903.562,77 €.



Dans le même temps, nous utilisons la provision constituée en 2018 pour l'évolution des charges du CPAS à hauteur de 30.000,00 € sur les 315.000,00 disponibles.

Le service extraordinaire

A l'extraordinaire le budget est en équilibre à 3.608.493,01 €.

1. Les prélèvements

Les dépenses extraordinaires sont financées par des prélèvements sur les fonds de réserves extraordinaires à hauteur de 968.562,77 €, soit 26,84 % des dépenses extraordinaires.

Nous n'avons pas encore d'information au sujet des montants du prochain plan P.I.C.

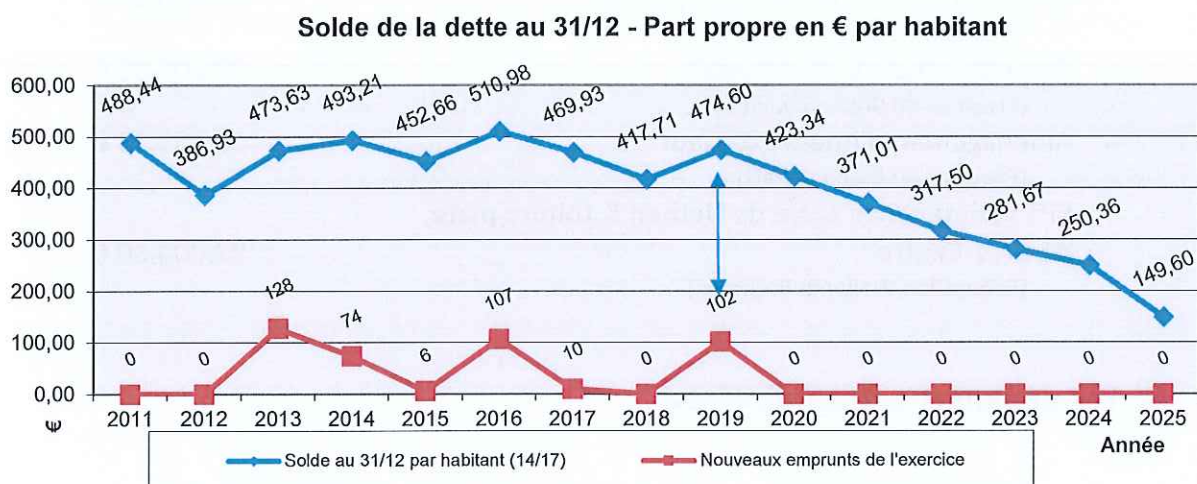


2. La dette

Le budget 2019 comporte des emprunts en part propre à contracter pour 1.378.000,00 €. Cette somme est destinée à couvrir les dépenses suivantes :

- L'aménagement de la Maison rurale pour 600.000,00 € (emprunt déjà prévu en 2018, il est réinscrit) ;
- La finalisation des travaux de construction des classes à l'Académie de Musique pour 268.000,00 € ;
- Travaux de construction d'un ascenseur pour la Maison communale 110.000,00 € ;
- Aménagement d'une piste cyclable Chemin des Ruhauts pour 200.000,00 € ;
- Subside extraordinaire à la Fabrique d'église d'Archennes pour des travaux à l'église pour 200.000,00 €.

Avec la sollicitation de nouveaux emprunts en 2019 pour 1.378.000 € et une perspective inquiétante pour le futur, l'ensemble de l'endettement reste néanmoins stable. Pour votre information, vous trouverez ci-dessous, le tableau évolutif de la dette communale de ces dernières années.



Dans le profil financier fourni par Belfius, pour les comptes 2016, le solde à rembourser par habitant du Cluster est à 951 €, celle des communes de la Province à 1.014 €, pour 528 € à Grez-Doiceau.

La balise d'emprunt est modifiée à partir de 2019. Elle devient pluriannuelle et est dorénavant fixée à 200,00 €/habitant et par an pour toute la législature.

En outre, les emprunts des Zones de police et des Zones de secours sont placés hors balise. Les autres entités consolidées (le CPAS, les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les régies ordinaires ou autonomes ainsi que les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la commune.) y restent soumises.

3. Les recettes de transferts (subsides)

Au budget 2019, les recettes de transferts s'élèvent à 1.261.930,24 €. L'établissement d'un graphique pour ces recettes ne serait pas parlant. En effet, outre le constat que les subsides se raréfient, l'imagination des pouvoirs subsidants est infinie quant aux types de subsides accordés, soit directement, soit sous la forme d'un emprunt, ou encore via la création de fonds de réserves extraordinaires en une fois dès octroi du subside mais avec une libération par tranche, sans tenir compte de dépenses engagées avec un recalcul à la fin (P.I.C).

Citons principalement :

- Aménagement piste cyclable rue du Bois Gibet & Chemin des Ruhauts (Province du Brabant wallon)	: 50.000,00 €
- PCDR - Aménagement maison rurale (SPW)	: 975.984,46 €
- RN 25 - sécurisation passages piétons (Province du Brabant wallon)	: 30.000,00 €
- Ascenseur maison communale (Province du Brabant wallon)	: 30.000,00 €
- Aménagement Fitness extérieur (Province du Brabant wallon)	: 30.481,13 €
- PPT maintenance école de Nethen & toiture plate de Grez-Centre (Fédération Wallonie-Bruxelles)	: 92.000,00 €

4. Les dépenses extraordinaires

Vous trouverez, en annexe de la présente, la situation des crédits engagés au service extraordinaire du Budget 2018 à la date du 04/12/2018. Vous constaterez que seuls 1.026.437,35 € sont engagés, soit 20,41 % des crédits prévus.

Sur cette base, vu le délai dont nous disposons pour réaliser ce budget, et les marges budgétaires disponibles, nous avons repris la grande majorité des projets non réalisés en 2018 et ajouté notamment un crédit de 20.000,00 € pour rectifier l'aménagement du terrain du Péry.

Dans les projets inscrits au service extraordinaire, nous relevons principalement les projets suivants :

N° projet	Libellé	Montant
20090108	Ancrage communal - Maintenance bâtiment Av. F. Lacourt 176	35.000,00
20130009	PCDR - Aménagement maison rurale	1.615.000,00
20150001	Maintenance extraordinaire maison communale	158.000,00
20150014	Emprises à réaliser	20.000,00
20150055	Construction de classes Chée de la Libération 30	268.000,00
20160041	Honoraires IBW - Cadastre réseau d'égouttage	30.000,00
20170022	Aménagement du terrain du Péry	20.000,00
20190001	Acquisition de mobilier et de matériel de bureau	81.000,00
20190002	Libération parts SPGE	101.993,01
20190003	Équipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment sportifs	3.500,00
20190004	Équipement, maintenance extra. en cours d'exécution terrains sportifs	31.000,00
20190005	Maintenance extraordinaire diverses voiries	130.000,00
20190006	Équipement, maintenance extra. en cours d'exécution - Dépôt communal	25.000,00
20190007	Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation	15.000,00
20190008	Aménagement piste cyclable Chemin des Ruhauts	250.000,00
20190009	Travaux d'installation de l'éclairage public	12.000,00
20190010	Aménagements de sécurité - RN 25 - sécurisation passages piétons	39.000,00
20190011	PPT 2017-2018 (Fédération Wallonie-Bxl) : remplacement de la toiture plate du bât. école maternelle Grez (SUBSIDE)	20.000,00
20190012	Équipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment scolaires	8.000,00
20190013	Équipement, maintenance - école de Nethen	100.000,00
20190014	Acquisition de véhicules	240.000,00
20190015	Restauration drapeaux de 1830 et mise en valeur	7.500,00
20190016	Équipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment - Salle de Doiceau	23.000,00
20190017	Achats d'ouvrages pour la bibliothèque	4.500,00
20190018	Aménagement place aux Etoiles cimetière de Doiceau	16.000,00
20190019	Équipement, maintenance église de Doiceau	15.000,00
20190020	Équipement, maintenance église de Grez	10.000,00
20190021	Maintenance Eglise de Bossut	38.000,00
20190022	Maintenance extraordinaire de Bâtiment	4.000,00
20190023	Honoraires auteur de projet - Réaménagement Place Ernest Dubois	40.000,00
20190024	Subside en capital - F.E. Grez-Doiceau	10.000,00
20190025	Maintenance extraordinaire bâtiment Val du Puits 2	3.000,00
20190026	Maintenance extraordinaire véhicule Espace jeunes	5.000,00
20190027	Subside extraordinaire F.E. Archennes	200.000,00
		3.578.493,01

En conclusion :

Une nouvelle majorité s'est mise en place début décembre et a dû composer rapidement un budget en tenant compte de nombreuses contraintes : faibles marges financières, subsides non utilisés pour des projets non réalisés en 2018 mais considérés comme importants et reportés à 2019, tels que la réalisation de la maison rurale, la finalisation des travaux de l'Académie de Musique, l'aménagement des voies cyclo-piétonnes du Bois Gibet et du Chemin des Ruhauts. Les priorités politiques de cette première année de législature communale seront insérées dans la première modification budgétaire.

L'objectif central est la continuité dans l'excellence des services offerts aux Grézien-ne-s, l'essentiel de nos moyens est consacré à cet objectif et à garantir l'équilibre budgétaire. Le budget se veut prudent et ne recourt de manière parcimonieuse à l'emprunt que pour assurer la bonne finalisation de projets entamés par la majorité sortante.

Les prochains exercices s'avéreront compliqués et nécessiteront une analyse budgétaire approfondie, notamment afin d'optimiser davantage les ressources disponibles sans hypothéquer notre capacité d'investissement dans des projets ambitieux tout en soutenant le développement durable et la participation citoyenne de notre Commune. Les investissements d'infrastructure et de matériel devront être balancés avec les investissements en soutien aux associations qui font vivre et bouger la commune et ses habitants. C'est à la lueur des moyens disponibles que les priorités pourront être établies et concrétisées.

Le budget 2019 maintient le niveau des emplois actuels tout en renforçant le soutien au PCDR et à la réalisation des fiches prioritaires en cours.

Pour le Collège communal

Laurent Francis

Echevin des Finances

Approuvé par le Collège en séance du 18 décembre 2018.

Le Directeur général,

Y. Stormme

Le Bourgmestre,

A. Clabots

Budget 2019 - Service extraordinaire - Résultats par fonction

Fonctions		Recettes	Dépenses	Résultat
009	Recettes générales	-		-
123	10 - 121 Administration générale	140.000,00	189.000,00	-49.000,00
129	Patrimoine privé	1.575.984,46	1.638.000,00	-62.015,54
499	Communications - Voies navigables	310.000,00	611.000,00	-301.000,00
729	Enseignement primaire	360.000,00	577.000,00	-217.000,00
739	Enseignement secondaire		26.500,00	-26.500,00
767	767 Bibliothèques publiques		4.500,00	-4.500,00
789	76-77-78 Education populaire et arts	37.981,13	76.500,00	-38.518,87
799	Cultes	200.000,00	273.000,00	-73.000,00
839	Assistance sociale		-	-
877	877 Eaux usées		131.993,01	-131.993,01
879	Santé publique et hygiène publique	15.964,65	16.000,00	-35,35
939	Logement - Urbanisme - Rénovation	-	35.000,00	-35.000,00
999	Total exercice propre	2.639.930,24	3.578.493,01	-938.562,77
	Exercices antérieurs	-	-	-
	Prélèvements	968.562,77	30.000,00	938.562,77
	Total	3.608.493,01	3.608.493,01	-

Annexes :

Budget 2019 - Service ordinaire - Résultats par fonction				
Fonctions		Recettes	Dépenses	Résultat
9	Recettes générales	4.000,00	10.425,00	-6.425,00
29	Dotation générale aux communes	1.219.301,99		1.219.301,99
49	Impôts et taxes	9.287.908,52	11.750,00	9.276.158,52
59	Assurances	19.250,00	132.000,00	-112.750,00
123	10 - 121 Administration générale	311.932,72	2.319.783,03	-2.007.850,31
129	Patrimoine privé	44.650,57	81.431,35	-36.780,78
139	Services généraux	40.000,00	51.024,64	-11.024,64
159	Relations avec l'étranger		5.000,00	-5.000,00
169	16 Aide aux pays en voie de développement	-	2.500,00	-2.500,00
369	35 - 36 Pompiers	122.614,26	647.917,79	-525.303,53
399	Justice - Police		1.503.464,07	-1.503.464,07
499	Communications - Voies navigables	512.866,06	2.982.996,83	-2.470.130,77
599	Commerce - Industrie	438.232,00	23.850,00	414.382,00
699	Agriculture - pêche - ravitaillement	19.415,45	6.931,66	12.483,79
729	Enseignement primaire	618.091,56	996.441,46	-378.349,90
739	Enseignement secondaire	56.600,17	180.935,00	-124.334,83
767	767 Bibliothèques publiques	300,00	34.222,76	-33.922,76
789	76-77-78 Education populaire et arts	376.010,45	968.683,74	-592.673,29
799	Cultes		142.297,76	-142.297,76
839	Assistance sociale	186.127,24	1.811.052,21	-1.624.924,97
849	Aide sociale et familiale		26.733,05	-26.733,05
872	870 - 872 Santé et Hygiène		2.500,00	-2.500,00
876	875-876 Désinfect. Nettoyage Immondices	250,00	866.568,29	-866.318,29
877	877 Eaux usées		16.510,00	-16.510,00
879	Santé publique et hygiène publique	83.599,69	197.348,27	-113.748,58
939	Logement - Urbanisme - Rénovation	138.400,71	368.072,37	-229.671,66
999	Totaux exercice propre	13.479.551,39	13.390.439,28	89.112,11
	Exercices antérieurs	982.525,21	158.074,55	824.450,66
	Prélèvements	-	913.562,77	-913.562,77
	Total	14.462.076,60	14.462.076,60	0,00

Commune de Grez-Doiceau - BUDGET 2019 - Tableau des voies et moyens

Estimation du résultat du compte 2018

Code Fct	Code Eco	N° projet	Année	Libellé article	MB3 2018	Montant enagé au 04/12/2018
92204	72460	20090108	2018	Ancrage communal - Maintenance bâtiment Av. F. Lacourt 176	35.000,00	0,00
124	72460	20130009	2018	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	1.615.000,00	0,00
10401	72460	20150001	2018	Maintenance extraordinaire maison communale	147.000,00	7.417,77
10401	73360	20150001	2017	Honoraires auteur de projet maison communale ascenseur	8.000,00	0,00
42162	73360	20150014	2015	Honoraires Avenue Labby	22.500,00	22.500,00
42162	71160	20150014	2018	Emprises à réaliser	20.000,00	0,00
722	71252	20150055	2018	Acquisition immeuble	110.000,00	110.000,00
722	72460	20150055	2018	Construction de classes Chée de la Libération 30	328.000,00	261.572,55
877	73360	20160041	2018	Honoraires IBW - Cadastre réseau d'égouttage	30.000,00	0,00
124	72160	20170022	2018	Aménagement du terrain du Péry	90.000,00	90.000,00
421	73160	20170046	2017	PIC 2017-2018 : Rues de Weert-St-Georges, d'Hamme-Mille et de Beaumont (collecteur + égouttage+ voirie) - part communale + honoraires d'études IBW	950.000,00	0,00
734	74151	20180001	2018	Achats de mobilier de bureau	15.000,00	0,00
734	74298	20180001	2018	Acquisition de matériel pour l'Académie de musique - entre autres instruments	12.500,00	2.596,49
734	74253	20180001	2018	Acquisition de matériel informatique	2.500,00	0,00
764	72160	20180002	2018	Aménagements aux terrains en cours d'exécution	135.000,00	135.000,00
764	72460	20180003	2018	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment sportifs	15.000,00	9.840,35
104	74253	20180004	2018	Acquisition de matériel informatique	18.000,00	12.692,72
764	72160	20180005	2018	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution terrains sportifs	30.481,13	0,00
104	74253	20180006	2018	Numérisation des registres de l'Etat civil	13.500,00	0,00
104	74998	20180007	2018	Investissements mobiliers divers	5.000,00	0,00
421	73160	20180008	2018	Maintenance extraordinaire diverses voiries	210.000,00	135.000,00
104	74998	20180009	2018	Investissements mobiliers divers	25.410,00	0,00
421	72460	20180010	2018	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution - Dépôt communal	25.000,00	0,00
421	74451	20180011	2018	Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation	77.000,00	47.694,84
421	73160	20180012	2018	Aménagement piste cyclable Chemin des Ruhauts	200.000,00	0,00
421	73254	20180013	2018	Travaux d'installation de l'éclairage public	12.000,00	0,00
425	74152	20180014	2018	Achats de signalisation routière et de petits équipements de voirie	25.000,00	10.204,00
425	73160	20180015	2018	Aménagements de sécurité - RN 25 - sécurisation passages piétons	39.000,00	0,00
721	72460	20180016	2018	Maintenance extraordinaire école de Pécrot	8.000,00	0,00
721	72460	20180017	2018	PPT 2017-2018 (Fédération Wallonie-Bxl) : remplacement de la toiture plate du bât. école maternelle Grez (SUBSIDE)	20.000,00	0,00
722	72460	20180019	2018	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment scolaires	19.500,00	8.554,67

Code Fct	Code Eco	N° projet	Année	Libellé article	MB3 2018	Montant enagé au 04/12/2018
722	72460	20180021	2018	Equipement, maintenance - école de Nethen	100.000,00	0,00
722	74151	20180022	2018	Acquisition de mobilier	17.000,00	1.308,55
722	74398	20180023	2018	Acquisition d'un bus scolaire	160.000,00	0,00
762	74951	20180024	2018	Restauration drapeaux de 1830 et mise en valeur	7.500,00	0,00
762	74998	20180025	2018	PCDR - Investissements mobiliers divers	6.500,00	0,00
763	72460	20180026	2018	Equipement, maintenance extra. en cours d'exécution bâtiment - Salle de Doiceau	23.000,00	0,00
767	74952	20180027	2018	Achats d'ouvrages pour la bibliothèque	4.500,00	3.676,92
877	81251	20180028	2018	Libération parts SPGE	101.993,01	101.993,01
877	73260	20180029	2018	Achats de fascines	15.000,00	0,00
878	72160	20180030	2018	Aménagement place aux Etoiles cimetière de Doiceau	16.000,00	0,00
79001	63351	20180032	2018	Subsides en capital pour les bâtiments - F.E. Archennes	10.000,00	10.000,00
79004	63351	20180033	2018	Subsides en capital pour les bâtiments - F.E. Doiceau	5.000,00	5.000,00
79004	72460	20180034	2018	Equipement, maintenance église de Doiceau	27.350,00	13.575,36
79005	72460	20180035	2018	Equipement, maintenance église de Grez	15.000,00	0,00
79006	63351	20180036	2018	Subsides en capital pour les bâtiments - F.E. Gottechain	10.000,00	10.000,00
79008	63351	20180037	2018	Subsides en capital - F.E. Nethen	8.000,00	8.000,00
765	72160	20180038	2018	PCDR - Aménagement plaine de jeux Campinaires	80.000,00	0,00
421	74598	20180039	2018	Maintenance extraordinaire des véhicules spéciaux	19.360,00	19.360,00
721	72460	20180041	2018	maintenance extraordinaire de Bâtiment	4.000,00	0,00
421	73360	20180043	2018	Honoraires auteur de projet - Réaménagement Place Ernest Dubois	40.000,00	0,00
421	74352	20180044	2018	Achat d'autos & de camionnettes	30.000,00	0,00
790	72460	20180045	2018	Maintenance Eglise de Bossut	38.000,00	0,00
104	74298	20180046	2018	Acquisition de matériel de bureau	6.000,00	450,12
764	72160	20180047	2018	Aménagement d'un espace multisports à Nethen	20.000,00	0,00
79008	72460	20180048	2018	Restauration mur église de Nethen	2.000,00	0,00
Total					5.029.594,14	1.026.437,35
					20,41% % réalisation	